

1/2



LES + SYSTÈME

- ▶ Grande variété de finitions
- ▶ Excellente résistance aux chocs et au poinçonnement

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ Évaluation Technique Européenne ETA-04/0014 et DTA associé
- ▶ FD DTU 45.3
- ▶ Cahier du CSTB 1833 : Conditions d'emploi des systèmes d'ITE, mars 1983
- ▶ Cahier du CSTB 3035_V3 : Cahier des Prescriptions Techniques, septembre 2018
- ▶ Cahier du CSTB 3699_V3 : Règles pour la mise en œuvre en zones sismiques, mars 2014
- ▶ Cahier du CSTB 3709_V2 : Mise en œuvre autour des fenêtres et portes extérieures, juin 2015
- ▶ Cahier du CSTB 3714_V2 : Mise en œuvre de bandes filantes pour protection incendie, février 2017
- ▶ Guide de Préconisations ETICS-PSE pour la protection incendie en façade, avril 2016

FAÇADES ISOLANTES PAREXLANKO

DESCRIPTION

- Système d'Isolation Thermique Extérieure par enduit sur isolant (ETICS) destiné aux façades en béton ou en maçonnerie.
- Système composé d'un isolant polystyrène expansé (PSE) collé ou calé-chevillé au support, du sous-enduit hydraulique **MAITÉ** armé d'un treillis en fibres de verre et d'une grande variété de finitions :
 - enduits hydrauliques épais (aspect rustique, rustique-écrasé ou gratté),
 - enduits minéraux minces (aspects taloché ou lisse),
 - enduits silicates (aspects taloché ou feutré),
 - enduits organiques (aspect taloché, ribbé, granulats apparents ou aspect pierre),
 - peinture silicate (aspect lisse),
 - granulats de marbre projetés,
 - plaquettes en terre cuite.

DOMAINE D'EMPLOI

- Système destiné aux façades en béton ou en maçonnerie (nues ou revêtues), en travaux neufs ou en rénovation.
- Le système **PARISO PSE-M** est applicable sur système d'ITE existant comportant un isolant PSE.
- La pose du système **PARISO PSE-M** n'est pas autorisée sur les immeubles de grande hauteur (établissements recevant du public > 28 m et immeubles d'habitation > 50 m).
- La pose des plaquettes en terre cuite est limitée à R + 3 avec un maximum de 12 m. Au-delà, les plaquettes en terre cuite sont autorisées sur des parties limitées de la façade (loggias, encadrements de baie, ...).
- Se référer au Document Technique d'Application (DTA) pour connaître les conditions précises d'emploi du système.

COMPOSANTS

- Voir tableau ci-après.

MISE EN ŒUVRE

- La mise en œuvre du système **PARISO PSE-M** doit respecter les dispositions du Cahier du CSTB 3035_V3, celles du Cahier du CSTB 3709_V2 et celles du DTA.
- Lorsque l'Instruction Technique n° 249 (IT 249) est applicable aux façades du bâtiment, la mise en œuvre des solutions de protection incendie doit respecter les dispositions du Cahier du CSTB 3714_V2 et celles du Guide de Préconisations ETICS-PSE.
- Consulter également les Fiches Techniques des produits.

PERFORMANCES

Les performances sont validées uniquement si le système résulte d'une association des composants mentionnés dans le DTA.

Résistance aux chocs, tenue au feu, type de mur

- Ces performances dépendent du choix de la finition : voir tableau ci-après.

Résistance thermique

- La résistance thermique du système **PARISO PSE-M** augmente avec l'épaisseur d'isolant. Se référer au certificat ACERMI de l'isolant pour connaître les résistances thermiques en fonction de l'épaisseur (de 20 à 300 mm).

Résistance au vent

- **Isolant collé**
 - Pas de limitation d'emploi. L'isolant peut être collé à partir de 20 mm d'épaisseur.
- **Isolant calé-chevillé**
 - La résistance au vent augmente avec l'épaisseur d'isolant et le nombre de chevilles. L'isolant peut être calé-chevillé à partir de 60 mm d'épaisseur et 4 chevilles par panneau isolant.
 - Se référer au DTA du système pour connaître les valeurs de résistance au vent.

Stabilité en zones sismiques

- Il existe des dispositions spécifiques d'emploi et de mise en œuvre pour le système **PARISO PSE-M** :
 - avec finition **EHI GM/GF** d'aspect rustique ou rustique-écrasé,
 - avec finition par plaquettes en terre cuite.
- Se référer au DTA du système pour connaître ces dispositions spécifiques.
- Dans tous les autres cas, le système **PARISO PSE-M** peut être mis en œuvre en zones de sismicité 1 à 4 sur des bâtiments de catégories d'importance I à IV. Les zones de sismicité et les catégories d'importance sont définies dans le Cahier du CSTB 3699_V3.

PARISO PSE-M

2/2

- (1) Panneaux certifiés ACERMI avec profil d'usage
I ≥ 2 - S ≥ 4 - O ≥ 3 - L ≥ 3(120) - E ≥ 2
- (2) Chevilles faisant l'objet d'une Évaluation Technique Européenne
- (3) Armatures certifiées QB avec classement
T ≥ 1 - Ra ≥ 1 - M = 2 - E ≥ 2
- (4) Application préalable optionnelle de **SILICANE FOND**
- (5) Application préalable obligatoire de **SILICANE FOND** mélangé à 100 % de **SILICANE PEINTURE**
- (6) Application préalable obligatoire de **REVLANE+ RÉGULATEUR**
- (7) Application préalable optionnelle de **REVLANE+ RÉGULATEUR**
- (8) Par temps froid et humide, ajout possible de 4 à 8 % de **PARITÉ+ ACCÉLÉRATEUR**
- (9) Application préalable obligatoire d'une passe supplémentaire de **MAITÉ** avant le revêtement décoratif
- (10) Se référer au DTA du système pour connaître les modèles de plaquettes admissibles

- (1) Configuration minimale d'armature que doit présenter la couche de base armée : ST = simple armature normale ; DT = double armature normale ; ARS = armature renforcée + armature normale
- (2) Euroclasse selon la norme NF EN 13501-1+A1
- (3) Nature du système d'enduit selon le § 3.3 du Guide de Préconisations ETICS-PSE
- (4) Type de mur réalisable avec le système, vis-à-vis de l'exposition à la pluie. Les types de mur XI, XII et XIII sont définis dans le Cahier du CSTB 1833 ; les hauteurs maximales admissibles pour chaque type de mur sont définies dans le Cahier du CSTB 1833 et dans le FD DTU 45.3
- (5) Appréciation de laboratoire N°EFR-15-000250

ASSISTANCE TECHNIQUE : PAREX Group S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

0 826 08 68 78 Service 0,15 € / appel + prix appel

DOCUMENTATION TECHNIQUE - Novembre 2018

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur parexlanko.com

PAREXGROUP S.A. 19 place de la Résistance - CS 50053
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00



Composants

• Les composants du système **PARISO PSE-M** sont listés ci-dessous (les consommations sont données pour les parties courantes). Consulter les Fiches Techniques des produits et le Guide des Composants ITE **PAREXLANKO**

Colles, produits de calage	MAITÉ : mortier hydraulique - 2,6 à 3,5 kg/m ² COLLE CCP+ : mortier hydraulique - 2,6 à 3,5 kg/m ² UNITÉ : mortier hydraulique - 2,6 à 3,5 kg/m ²
Panneaux isolants (1)	IPLB : PSE blanc, λ = 0,038 W/m.K, 1 200 × 600 mm, surface lisse IPLG : PSE graphité, λ = 0,031 W/m.K, 1 200 × 600 mm, surface lisse
Fixations mécaniques (2)	IFXV : chevilles à visser, vis métal - 4 à 9 chevilles/panneau IFXF : chevilles à frapper, clou métal ou plastique - 4 à 9 chevilles/panneau
Sous-enduit	MAITÉ : mortier hydraulique - 4,5 à 8,0 kg/m ² selon finition
Armatures normales (3)	IAYPC, IAYU : treillis en fibres de verre - 160 g/m ² - 1,1 m ² /m ²
Armature renforcée	IAYR : treillis en fibres de verre - 700 g/m ² - 1,0 m ² /m ²
Produits d'impression	REVLANE+ RÉGULATEUR : régulateur organique - 0,15 à 0,20 kg/m ² SILICANE FOND : régulateur silicate - 0,10 à 0,15 kg/m ² selon finition
Enduits de finition	EHI GM/GF : enduits hydrauliques épais - 14 à 18 kg/m ² CALCIFIN (4) : enduit minéral mince - 1,8 à 2,2 kg/m ² CALCILISSE (4) : enduit minéral mince - 3,0 à 3,4 kg/m ² SILICANE TALOCHÉ FIN (5) : enduit silicate - 1,4 à 1,7 kg/m ² SILICANE TALOCHÉ GROS (5) : enduit silicate - 2,7 à 3,0 kg/m ² PAREX DÉCO TRAVERTIN (6,8) : enduit organique - 1,7 à 2,2 kg/m ² REVLANE+ SILOXANÉ IGNIFUGÉ TF (7,8) : enduit organique - 2,2 à 2,5 kg/m ² REVLANE+ SILOXANÉ IGNIFUGÉ TG (7,8) : enduit organique - 2,7 à 3,0 kg/m ² REVLANE+ IGNIFUGÉ TALOCHÉ FIN (7,8) : enduit organique - 2,2 à 2,5 kg/m ² REVLANE+ IGNIFUGÉ TALOCHÉ GROS (7,8) : enduit organique - 2,7 à 3,0 kg/m ² REVLANE+ IGNIFUGÉ RIBBÉ FIN (7,8) : enduit organique - 2,5 à 2,7 kg/m ² GRANILANE+ (6) : enduit organique avec granulats apparents - 4,5 à 5,0 kg/m ²
Revêtements décoratifs (9)	SILICANE PEINTURE (5) : peinture silicate - environ 0,4 kg/m ² MARBRI GRANULATS : granulats de marbre à projeter - 8 à 10 kg/m ²
Plaquettes en terre cuite	Wienerberger, Terreal, Briqueteries du Nord, Rairies-Montrieux (10)
Accessoires	Rails de départ, cornières d'angle, profilés goutte d'eau, bandes de protection incendie, produits de cafeutrement...

Résistance aux chocs, tenue au feu, type de mur

	RÉSISTANCE AUX CHOCS (1)			TENUE AU FEU		TYPE DE MUR EN TRAVAUX NEUFS (4)	
	Façades non accessibles (catégorie III*)	Façades accessibles privées (catégorie II*)	Façades accessibles publiques (catégorie I*)	Classe de réaction au feu (2)	Nature du système d'enduit (3)	Sur maçonnerie non enduite	Sur maçonnerie enduite ou sur béton
EHI GM/GF	ST			B - s1, d0	§ 3.3.1	XII	XIII
REVLANE+ SILOXANÉ IGNIFUGÉ TF/TG	ST			B - s2, d0	§ 3.3.3	XII	XIII
REVLANE+ IGNIFUGÉ TALOCHÉ FIN/GROS/RIBBÉ FIN	ST	DT		B - s2, d0	§ 3.3.3	XII	XIII
PAREX DÉCO TRAVERTIN	ST			B - s2, d0	§ 3.3.3	XII	XIII
CALCIFIN	ST		DT	B - s2, d0	§ 3.3.2	XII	XIII
CALCILISSE	ST	DT		B - s2, d0	§ 3.3.2	XII	XIII
SILICANE TALOCHÉ FIN/TALOCHÉ GROS	ST		DT	B - s2, d0	§ 3.3.2	XII	XIII
MAITÉ avec SILICANE PEINTURE	ST		DT	B - s2, d0	§ 3.3.2	XI	XII
GRANILANE+	ST			B - s2, d0	§ 3.3.3	XI	XII
MAITÉ avec MARBRI GRANULATS	ST		ARS	B - s2, d0	§ 3.3.2	XII	XIII
Plaquettes en terre cuite	ST			B - s1, d0	APL (5)	XI	XII

*Catégorie minimale exigée.